

● (1500)

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'UTILISATION DE TERMES NON PARLEMENTAIRES

M. le Président: La présidence est prête à se prononcer sur l'objection que le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a formulée lundi. Comme la Chambre peut le supposer, la présidence a soigneusement examiné tous les cas semblables qu'elle a pu trouver. Les arguments de procédure sont limpides: une infraction ou manquement au Règlement doit être signalé à la présidence au moment où il se produit. La présidence ne peut donc pas permettre que soit soulevée un lundi la question du Règlement concernant les délibérations du vendredi précédent qui aurait dû et aurait pu être soulevée le vendredi, même si cela signifie que certains propos offensants pour tous les parlementaires et clairement antiréglementaires ne pourront pas être retirés.

La présidence doit se contenter, comme l'ont fait d'autres présidents, de rappeler à la Chambre que, dans des circonstances semblables par le passé, les députés qui reconnaissaient avoir tenu les propos signalés ont choisi de se rétracter volontairement par respect pour la Chambre et ses traditions.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, puisque nous ajournons aujourd'hui jusqu'au 7 avril, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait peut-être donner une idée à la Chambre des travaux qu'il compte entreprendre à la reprise.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je remercie le leader de l'opposition à la Chambre pour sa question.

M. Turner (Vancouver Quadra): Donnez-nous les renseignements confidentiels, Ray.

M. Hnatyshyn: Nous voudrions tout simplement poursuivre la deuxième lecture du projet de loi concernant le nouveau tribunal de la concurrence aujourd'hui. Si nous y arrivons, nous avancerons peut-être, mais le député de Burnaby (M. Robinson) a peut-être autre chose à proposer. Nous attendrons les motions. Nous tiendrons peut-être un débat à ce sujet aujourd'hui.

De toute façon, je compte faire étudier le projet de loi C-91, Loi constituant le Tribunal de la concurrence, puis le projet de loi C-62, puis procéder à l'étude du projet de loi sur l'égalité en matière d'emploi à l'étape du rapport, car il a passé l'étape du comité. J'espère que nous y arriverons.

Après cela, je propose de passer au projet de loi C-67, tendant à modifier la Loi sur la libération conditionnelle de détenus et la Loi sur les pénitenciers et le projet de loi C-68, tendant à modifier la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, la Loi sur les pénitenciers, la Loi sur les prisons et les maisons de correction et le Code criminel. Je crois que nous

Travaux de la Chambre

aurons de quoi commencer lundi. S'il nous reste du temps, nous pourrions passer à d'autres projets de loi.

Cela dit, je signale à la Chambre que puisque nous ajournons pour Pâques, nous donnerons peut-être la sanction royale à certains projets de loi cet après-midi.

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous dire s'il compte présenter un ordre de la Chambre, conformément aux recommandations du comité de la réforme qui ont été acceptées par la Chambre, autorisant la présence de la télévision et de la radio aux réunions des comités permanents de la Chambre qui sont maintenant formés?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, comme je l'ai signalé à mon éminent collègue au caucus ce matin, les leaders parlementaires vont effectivement s'entretenir avec des représentants de la tribune des journalistes dès notre retour du congé de Pâques, afin d'examiner les règles qui sont acceptables à tous les intéressés. J'espère que les délibérations des comités seront télévisées et radiodiffusées au plus tôt, de façon à permettre aux Canadiens de suivre les travaux du gouvernement.

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, je veux poser une question au leader parlementaire du gouvernement. Le 13 décembre dernier, à la fin de l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires, la Chambre a adopté une motion demandant la création d'un comité chargé d'étudier le prix du blé canadien.

Au nom des agriculteurs canadiens, je voudrais savoir si des mesures ont été prises en vue de créer ce comité.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, le député et tous ses collègues doivent comprendre l'importance que revêt la motion du député pour les céréaliers de l'Ouest. Des entretiens sont en cours et je pense que nous pourrions compter sur l'appui du parti libéral pour donner suite à cette motion. Je suis en train d'en discuter avec le Nouveau parti démocratique et j'espère conclure une entente en vue de mettre en vigueur cette importante initiative, même avant la congé de Pâques.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, on peut résoudre la question dès maintenant. Sauf erreur, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) est disposé à renvoyer au comité en même temps la motion relative au double prix du blé et le projet de loi sur la parité des prix, proposé par mon collègue le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), conformément à l'entente conclue à cet égard.

Si le leader parlementaire juge cette proposition acceptable pour le gouvernement, nous sommes tout à fait disposés à proposer immédiatement la motion et à renvoyer ces questions au comité.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je remercie l'honorable leader du Nouveau parti démocratique de cette suggestion constructive. Comme il le sait, nous avons essayé de faciliter les initiatives de l'opposition au sujet de ces questions importantes. Je vais consulter mes collègues et le député de Swift Current-Maple Creek (M. Wilson), et je le tiendrai au courant. Nous pourrions peut-être régler cette question plus tard aujourd'hui.